

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- Plan d'urbanisme et réglementation
- Régie de gestion des matières résiduelles

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Attention : voici la saison critique pour l'utilisation de l'eau potable	2
En cas d'urgence, savez-vous quoi faire ?	2
Divers communiqués	3
L'assainissement des eaux.... Retard à prévoir à la réalisation	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Mot du maire

La première semaine de juin sera le départ de la ligue de soccer des Chenaux. Chaque semaine, il y aura des joutes disputées dans notre municipalité. Le terrain de balle a été aménagé à cette fin. Luc Normandin, Martin Imhof et des jeunes bénévoles ont participé à la préparation du terrain et je les remercie.

Un groupe de policiers de Trois-Rivières vont venir à l'occasion afin d'encourager la nouvelle ligue. D'autres joueurs d'expérience vont venir donner des conseils aux jeunes.

J'espère que les citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes viendront de temps en temps encourager les joueurs. Cette activité va créer plus de vie au centre du village.

Les expertises sur la recherche en eau et sur l'assainissement des eaux vont de l'avant. Bientôt, nous aurons plus de renseignements pour nous aider à prendre les décisions finales.

Quand on voit les déclarations sur la caisse de dépôt, les augmentations de plaques et des permis de conduire et les risques que de plusieurs retraités courent avec leur fond de pension, nous n'avons pas de leçon à recevoir des politiciens d'en haut.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

Attention aux rognures de gazon!

La Municipalité a procédé au cours du mois de mai au nettoyage des rues.

Afin de conserver un village propre, assurez-vous de tondre votre gazon de façon à éviter que les rognures de gazon se retrouvent dans la rue.

C'est un moyen simple de garder les rues propres et cela évite que la matière bloque les puisards d'égout lorsqu'il pleut.

Votre collaboration est de mise.



L'eau potable : de l'or bleu

Attention : la saison critique pour l'utilisation de l'eau potable

Depuis plusieurs années, nous vivons des périodes plus ou moins longues de sécheresse durant la période estivale. La chaleur et le manque de pluie font en sorte que la consommation de l'eau potable augmente considérablement. C'est pourquoi, nous devons porter une attention spéciale à l'utilisation de l'eau potable.

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux **est**

permis entre 19 h et 21 h les jours suivants :

Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un **nombre pair, les mardis, jeudis et dimanches**. Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un **nombre impair, les mercredis, vendredis et dimanches**.

Le remplissage des piscines est permis lors de l'installation, toutefois, vous devez aviser l'inspecteur municipal à ce moment. Par ailleurs, aux heures autorisées pour

l'arrosage, les utilisateurs de piscines pourront ajouter l'eau nécessaire au bon fonctionnement du système de filtrage de la piscine.

Un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut obtenir un permis auprès de la municipalité. Ce permis est valide pour 15 (quinze) jours. Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique. Toutefois, vous devez utiliser un balai pour nettoyer les entrées de cour ou d'automobile.

L'inspecteur municipal peut émettre un constat d'infraction aux contrevenants.

PLAN D'URBANISME ET RÉGLEMENTATION

À la séance du mois de mai, le conseil a adopté plusieurs règlements qui remplaceront ceux présentement en vigueur en matière d'urbanisme, dont le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, le règlement sur les dérogations mi-

neures, le règlement des permis et certificats PIIA et usages conditionnels ainsi que le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

Ces règlements entreront en vigueur vers la mi-juillet.

Un comité sera nommé par le conseil pour l'application du règlement sur les dérogations mineures.

Cette procédure était nécessaire pour rendre conformes nos règlements avec le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux.

Ces règlements sont disponibles au bureau municipal pour consultation.



Savez-vous quoi faire?

EN SITUATION D'URGENCE, SAVEZ-VOUS QUOI FAIRE?

Au cours du mois de mai se tenait la semaine de la sécurité civile. À cette occasion, le ministère de la Justice veut sensibiliser la population à l'importance de se préparer pour faire face à diverses situations d'urgence, comme une longue panne de courant, des vents violents ou un incendie.

Vous pouvez obtenir au bureau

municipal ou à la bibliothèque municipale un dépliant qui vous donne de l'information et des conseils pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Vous pouvez également consulter le site du ministère de la sécurité civile à l'adresse suivante :

[Www.securitecivile.gouv.qc.ca](http://www.securitecivile.gouv.qc.ca)

DIVERS COMMUNIQUÉS

Parc de la rivière Batiscan

Les citoyens de la MRC des Chenaux pourront être admis gratuitement pour des visites journalières au parc de la rivière Batiscan. Le parc a ouvert ses portes le 15 mai dernier.

Nous vous rappelons que la carte émise en 2008 est toujours valide. Il est donc important de la conserver. Un autocollant sera apposé pour indiqué 2009. Ceux qui ont perdu leur carte devront déboursé 5\$ pour l'émission

d'une nouvelle carte.

Baseball

Le comité de baseball de Baseball Mauricie prendra en charge les joueurs inscrits pour la saison 2009 en provenance de la MRC des Chenaux.

Maison de la famille des Chenaux

Rallye-Poussette organisé le 3 juin 2009. Information France Lepage, (418) 325-2120.

Comité de l'amitié

Il est présentement possible pour toute personne qui désire créer des napperons, sacs recyclables ou autres, au moyen d'un métier à tisser de le faire. Un métier a été installé à l'intérieur de l'édifice municipal à cette fin. Pour information : Denise Laroche (819) 295-3784.

Taxes municipales

Le 2e versement sera dû le 9 juin 2009. Tout solde impayé porte un intérêt de 5% plus un 5% de pénalités.



Magnifique paysage.....

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La situation s'améliore peu à peu au centre de tri suite à l'effondrement des prix du marché.

Même si l'industrie a vécu une situation chaotique, les citoyens ont maintenu leurs bonnes habitudes de récupération.

Le centre de tri travaille sur un plan de réduction des dé-

penses d'opération. C'est dans ce contexte que les citoyens doivent porter une attention spéciale aux matières déposées dans le bac. Le centre de tri est conçu pour trier les papiers. Journaux, cartons ainsi que les emballages et contenants des produits domestiques courants. Concrètement, on parle de sacs de plastique, bouteilles et des pots en plastique, métal ou en

verre. **En évitant de déposer dans votre bac des matières telles que :** vieux outils, appareils électriques, boyaux d'arrosage, cordes à linge, toiles de piscine, pièces d'autos et matériaux de construction, vous aidez à réduire les rejets, les coûts d'enfouissement et les bris d'équipement du centre de tri.

Merci de votre collaboration.

L'assainissement des eaux ... retard à prévoir dans la réalisation

À la séance du mois de décembre 2008, le conseil confiait au Groupe Qualitas inc. le mandat d'exécuter es études géotechniques relatives à l'emplacement des équipements d'assainissement des eaux. Le premier rapport soumis aux élus indiquait qu'il était nécessaire de procéder à une étude complémentaire compte tenu des

résultats de ce rapport.

Elle a été réalisée au cours du mois de mai et le rapport devrait être déposé en juin.

Un fois le site choisi, les procédures afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et l'acquisition de terrain prendront environ 3 mois.

Le conseil a adressé une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour obtenir une prolongation de la date butoir du 31 mars 2010 pour réaliser les travaux.

Les travaux de construction pourront être réalisés seulement en 2010.



Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale C.P. 450
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Nicole Grenon 295-3660

Brigitte Noël 295-3776

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le jeudi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du vendredi** soir qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Aline Grandmaison et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-3496.

Par ailleurs, **le Comité de l'amitié** est un groupe de femmes qui se rencontrent pour traiter de sujets divers. Responsable : Mme Denise Laroche. Téléphone 295-3784.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Gérard Dufresne, au numéro 295-3795.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.